



Paris, le 10 mai 2010

Monsieur Philip Lavis
Institut Départemental de l'Ecole
Moderne de Loire-Atlantique
56 bis rue Joseph Tahet
44610 Indre

A/J.A/n° 171
Dossier suivi par Janine d'Artois
Janine.d-artois@diplomatie.gouv.fr
Tel. 01 53 69 38 42

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de votre dossier et des compléments d'information qu'il contient concernant la 28^{ème} *Rencontre internationale des Educateurs Freinet (R.I.D.E.F.)* qui aura lieu du 20 au 29 juillet 2010 à Saint-Herblain et pour laquelle vous demandez le patronage de l'UNESCO.

S'agissant de l'octroi du patronage de l'UNESCO, celui-ci obéit à des critères stricts qui stipulent que le patronage de l'UNESCO doit rester exceptionnel pour des manifestations en liens très étroits avec ses programmes. Aussi, afin de respecter ces règles, et compte tenu de tout l'intérêt que présente votre manifestation et des échanges qu'il permet en terme d'éducation au développement durable, je vous propose volontiers le patronage de la Commission française pour l'UNESCO qui n'est pas soumis aux mêmes critères.

Vous pouvez utiliser la formule « avec le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO » que nous pourrions vous transmettre par message électronique.

Je vous serais d'autre part reconnaissant, de me faire parvenir tout élément nous permettant d'évaluer l'impact de cette manifestation en terme de visibilité et de retombées auprès des publics visés.

Je vous remercie de votre intérêt et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre Régnier
Secrétaire-Général p.i.